
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	<i>Environnement Canada</i>	<i>Section des évaluations environnementales</i>	<i>Stéphanie Larouche-Boutin</i>	<i>28 mai 2007</i>	<i>1 page.</i>
2.		<i>Section des évaluations environnementales</i>	<i>Stéphanie Larouche-Boutin</i>	<i>1^{er} février 2007</i>	<i>3 pages.</i>
3.	<i>Ministère de la Sécurité publique</i>	<i>Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie</i>	<i>Diane Migneault</i>	<i>22 mai 2007</i>	<i>1 page.</i>
4.		<i>Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie</i>	<i>Diane Migneault</i>	<i>31 janvier 2007</i>	<i>2 pages.</i>
5.	<i>Ministère des Affaires municipales et des Régions</i>	<i>Direction régionale de la Montérégie</i>	<i>Robert Sabourin</i>	<i>23 mai 2007</i>	<i>1 page.</i>
6.		<i>Direction régionale de la Montérégie</i>	<i>Robert Sabourin</i>	<i>30 janvier 2007</i>	<i>3 pages.</i>
7.	<i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</i>	<i>Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie</i>	<i>Pierre Bilodeau</i>	<i>9 février 2007</i>	<i>2 pages.</i>
8.		<i>Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie</i>	<i>Pierre Bilodeau</i>	<i>25 mai 2007</i>	<i>2 pages.</i>
9.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Centre d'expertise hydrique du Québec</i>	<i>Van Diem Hoang</i>	<i>29 mai 2007</i>	<i>1 page.</i>
10.		<i>Centre d'expertise hydrique du Québec</i>	<i>Van Diem Hoang</i>	<i>23 janvier 2007</i>	<i>1 page.</i>
11.		<i>Direction du patrimoine écologique et des parcs</i>	<i>Esther Poiré</i>	<i>24 mai 2007</i>	<i>1 page.</i>
12.		<i>Direction du patrimoine écologique et des parcs</i>	<i>Esther Poiré</i>	<i>2 février 2007</i>	<i>2 pages.</i>

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.		Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Nicole Trépanier	18 mai 2007	1 page.
14.		Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Ana Lopez	1 ^{er} février 2007	2 pages.
15.		Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Nicole Trépanier	9 janvier 2007	2 pages.
16.	Pêches et Océans Canada	Océans et Habitat	Maryse Lemire	31 mai 2007	1 page.
17.		Océans et Habitat	Maryse Lemire	7 février 2007	2 pages.
18.	Transports Canada	Protection des eaux navigables	Richard Jones	9 janvier 2007	1 page.



Environnement
Canada
Section des évaluations
environnementales

Environment
Canada
Environmental Assessment
Section

Sainte-Foy, 28 mai 2007

Madame Annick Michaud
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-02-229

Notre réf.
4191-15-S72

Par courrier électronique

Objet : Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel

Madame Michaud,

Nous avons reçu le 3 mai passé, une copie du document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements que nous avons adressées relativement au projet en rubrique. Nous avons examiné les réponses selon nos champs d'expertise et nous considérons que tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

En espérant le tout conforme à vos attentes. Nous demeurons disponibles pour les étapes à venir du processus.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéfanie Larouche-Boutin

Analyste en évaluation environnementale

Section des évaluations environnementales, Direction des activités de protection de l'environnement
Environnement Canada

c.c.

Louis Breton, Environnement Canada

Brigitte Cusson, Environnement Canada

/2

Canada

1141, route de l'Église 8^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5
Tél. : (418) 648-4338 Téléc. : (418) 649-6030 stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca



Environnement
Canada
Section des évaluations
environnementales

Environment
Canada
Environmental Assessment
Sector

Sainte-Foy, 1er février 2007

Madame Annick Michaud
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Edifice Marié-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre référence
3211-04-044

Notre référence
4191-15-S/72
Par courrier électronique

Objet : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. À Saint-Joseph-de Sorel

Madame,

En réponse à votre lettre datée du 13 décembre 2006 portant sur l'examen de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence notamment la protection et la conservation des oiseaux, des espèces en péril et des terres humides, la caractérisation des sédiments, les activités de dragage et la gestion du matériel dragué, pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Nous avons utilisé pour cette analyse le document de référence suivant:

- CJB Environnement inc., décembre 2006. Rapport d'évaluation environnementale concernant le projet - Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane à Sorel-Tracy - .

Avis concernant la protection et la conservation des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et des terres humides :

Selon l'information que nous détenons, les renseignements qui se trouvent dans le rapport d'évaluation environnementale semblent être complets, valables et de bonnes qualités concernant les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les terres humides. Environnement Canada n'a pas de préoccupation particulière à formuler concernant les espèces qui relèvent de sa juridiction : Il n'y a pas de colonie d'oiseaux migrateurs, ni de concentration de sauvagine, ni d'oiseaux migrateurs en péril dans le secteur des travaux. Il n'y a pas non plus de terre humide d'importance dans la zone d'étude, ni à proximité.

Recommandation :

Il nous paraît essentiel, par contre, que le promoteur se conforme aux dispositions en vigueur pour la protection des oiseaux migrateurs. Pour assurer la conformité au Règlement sur les oiseaux migrateurs et pour réduire au maximum les effets potentiels négatifs du projet sur les oiseaux migrateurs, nous recommandons d'éviter la période de nidification (début mai à la fin du mois d'août) pour les activités qui peuvent interférer avec la nidification.

Canada

1141, route de l'Église 6^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4P5
Téléphone : (418) 643-2272 Téléc. : (418) 645-4338 stetania.larouche-bouvier@ec.gc.ca

Avis concernant la qualité et gestion des sédiments et les sols

Dans l'ensemble, l'information disponible semble valable et de bonne qualité. Cependant, Environnement Canada a certaines préoccupations et questions concernant les points suivants

Caractérisation des sédiments :

À l'annexe 1 (section 2.2), le promoteur indique qu'un "échantillonnage des sédiments a été réalisé dans l'aire à draguer le long de la ligne de l'extension prévue du quai dans l'aire à remblayer derrière la ligne de l'extension et dans le secteur en aval vers la Pointe aux Pins". La localisation des stations échantillonnées est présentée à la figure 2 de la même annexe. Cependant, aucun échantillon ne semble avoir été prélevé dans le secteur qui sera dragué à l'extérieur de la ligne de quai projeté, tel qu'illustré à la figure 2.3 (bathymétrie dans l'aire des travaux) de l'étude d'impact. Considérant que le promoteur prévoit utiliser ces sédiments comme remblai dans la zone d'arrière-quai, il serait important d'en connaître aussi la qualité.

Question :

Quelle est la qualité physicochimique des sédiments situés au-delà de la ligne projetée pour le nouveau quai?

Gestion du matériel dragué :

Certains échantillons démontrent des concentrations en cuivre et nickel supérieures au SEN (critères intermédiaires pour la qualité des sédiments du Saint-Laurent, 1992). Tel que mentionné à la section 3.1.2.3, le rejet en eau libre de ces sédiments ne peut pas être retenu comme une option de gestion du matériel dragué. Si les matériaux s'avèrent acceptables au point de vue géotechnique, le promoteur compte déposer le matériel dragué (5 000 m³) derrière la ligne du nouveau quai, dans une zone dite de remblai. Ce mode de gestion, apparenté à un confinement en berge, est acceptable dans la mesure où les matériaux ne seront pratiquement plus en contact avec le milieu aquatique (derrière un mur de palplanches, recouvert de matériel "propre"). Les détails de la construction ne sont toutefois pas présentés. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les techniques qui seront utilisées pour effectuer ce confinement.

Commentaire :

Fournir les détails de la construction du nouveau quai et plus particulièrement la méthode qui sera utilisée pour confiner le matériel.

Dans l'éventualité où les sédiments ne présenteraient pas les qualités géotechniques requises pour être utilisés comme remblai derrière la ligne du nouveau quai, le promoteur privilégiera alors un confinement sécuritaire en milieu terrestre. Nous considérons que cette option est un mode de gestion satisfaisant.

Activités de dragage :

Compte tenu de la qualité des sédiments à draguer, des précautions devraient être prises pour limiter leur remise en suspension au moment du dragage (méthode de travail, choix d'équipement, etc.).

Question :

Quelles mesures d'atténuation le promoteur prévoit-il mettre en place pour limiter la remise en suspension des sédiments lors des activités de dragage?

Qualité des sols :

Il est prévu de compléter le remblai d'arrière-quai avec des matériaux d'opportunité (environ 200 000 m³ de tout venant provenant de carrières de la région et/ou de chantiers de construction)

Question :

Selon les critères génériques de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, quelle sera la qualité des sols utilisés par le promoteur pour compléter le remblai?

Il est mentionné, dans la section « surveillance environnementale et suivi » (page 119), qu'un audit des opérations sera réalisé sur les sites externes retenus qui seront utilisés pour l'approvisionnement en matériaux afin de s'assurer de la qualité granulométrique et chimique des sols destinés à servir de remblai.

Question :

Comment le promoteur prévoit-il vérifier et s'assurer de la qualité des matériaux qui seront acceptés et déposés dans le remblai ?

Nous espérons que ces commentaires et questions vous seront utiles pour l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact et nous demeurons disponibles pour les étapes subséquentes du processus.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Stéfanie Larouche-Boutin,

Analyste en évaluation environnementale

Section des évaluations environnementales, Division des activités de protection de l'environnement (DAPE)

Environnement Canada

stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca

c c

Louis Breton, Environnement Canada

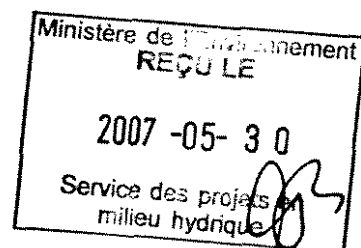
Daniel Bergeron, Environnement Canada

Brigitte Cusson, Environnement Canada

Alain Bourgeois, Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 mai 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales, MDDEP
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc.
à Saint-Joseph-de-Sorel
Dossier n^o 3211-04-044**

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 3 mai dernier par laquelle vous sollicitiez notre collaboration afin d'apprécier à nouveau la recevabilité de l'étude d'impact à la suite des réponses fournies par l'initiateur du projet QIT-Fer et Titane inc. dans le document complémentaire.

Après analyse, nous considérons que le promoteur a traité de façon satisfaisante les renseignements demandés. Ainsi, nous jugeons l'étude d'impact recevable.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Lavallée au 450 346-3477 ou par courrier électronique à julie.lavallee@misp.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

La directrice régionale par intérim,

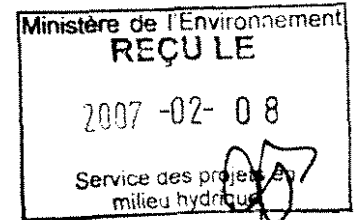
Diane Migneault

DM/jl

c.c. M. Éric Houde, directeur des opérations, DGSCSI
M. Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions, DGSCSI
M. Romain St-Cyr, coordonnateur du dossier PÉEIE, service du soutien aux régions, DGSCSI
M^{me} Julie Lavallée, conseillère en sécurité civile, DRSC 16-05

Direction régionale de la sécurité civile
de la Montérégie et de l'Estrie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 31 janvier 2007



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et
Titane inc. à Sorel-Tracy
Dossier n° 3211-04-044**

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 13 décembre 2006 par laquelle vous sollicitiez notre collaboration afin d'apprécier la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet QIT-Fer et Titane inc. Après analyse, nous considérons que l'étude d'impact est incomplète à quelques égards et par conséquent irrecevable.

Nous attirons donc votre attention sur les questionnements suivants :

- Afin de permettre une évaluation plus approfondie des dangers associés au projet, l'initiateur peut-il dresser un bilan des événements survenus sur le site des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy au cours des cinq dernières années?
- Tel que demandé au point 5 (page 19) de la directive pour le projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'initiateur du projet peut-il produire un plan préliminaire des mesures d'urgence pour les phases de **construction** et d'**exploitation**?

.../2

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Lavallée au 450 346-3477 ou par courrier électronique à julie.lavallee@msp.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La directrice régionale par intérim,



Diane Migneault

DM/jl

c.c. M. Éric Houde, directeur des opérations, DGSCSI
M. Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions, DGSCSI
M. Dave Castegan, coordonnateur du dossier PÉEIE, service du soutien aux régions, DGSCSI
M^{me} Julie Lavallée, conseillère en sécurité civile, DRSC 16-05

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 23 mai 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Dossier n° 3211-04-044

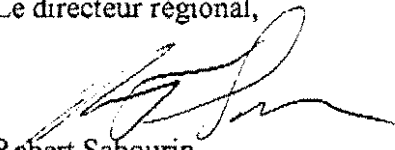
Monsieur,

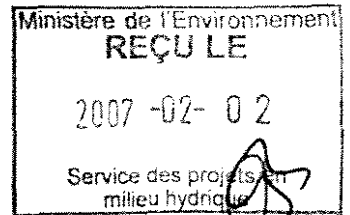
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales et des Régions a procédé à l'analyse du document produit par l'initiateur du projet contenant les réponses à nos questions et commentaires.

Nous vous informons que l'examen de ce document nous amène à conclure que les renseignements demandés par notre ministère ont été pris en considération de façon satisfaisante et valable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


Robert Sabourin



Saint-Jean-sur-Richelieu, le 30 janvier 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) GIR 5V7

Objet : Dossier n° 3211-04-044

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales et des Régions a procédé à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet mentionné ci-dessus. Veuillez trouver ci-joints nos commentaires eu égard aux préoccupations de notre ministère.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Robert Sabourin

p.j.

DESTINATAIRE : M. Robert Sabourin

EXPÉDITRICE : Claudine Beaudoin

DATE : Le 30 janvier 2007

OBJET : Étude d'impact - Agrandissement des installations portuaires
de QIT-Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy -
N/Dossier : 6704-530-522
Environnement : 3211-04-044

CONTEXTE

Le 13 décembre 2006, la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicitait la collaboration de notre direction régionale sur la recevabilité de l'étude d'impact sur le projet cité en objet.

Pour l'essentiel on nous demande d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, si tous les éléments requis par la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact (qui tient notamment compte des préoccupations de notre ministère) ont été traités et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable.

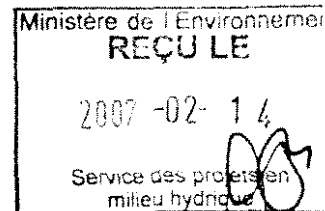
Cette analyse sur la recevabilité du projet porte ainsi sur la qualité de l'étude d'impact et non sur le projet et ses impacts. Notre direction sera ultérieurement consultée sur l'acceptabilité environnementale du projet.

COMMENTAIRES

La lecture des documents relatifs à l'étude d'impact concernant ce projet nous confirme que les préoccupations du ministère des Affaires municipales et des Régions ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et valable. Néanmoins, certains commentaires et questions méritent d'être portés à l'attention du promoteur :

- 1- Le promoteur indique à la page 114 qu'un « Comité de liaison » est actuellement en place. Nous recommandons de qualifier ce dernier (objectifs, composition, fréquence des rencontres, suivi) afin de comprendre la portée de cette initiative. Est-ce qu'il y a un lien avec les autorités municipales, avec les citoyens ? Si oui, il serait opportun de l'indiquer.
- 2- Le promoteur indique que le camionnage se fera entre 7 h et 19 h. Toutefois, il ne spécifie pas les jours de semaine et les jours fériés où ce dernier sera interdit. Nous demandons, afin de respecter la qualité de vie des citoyens, de préciser les journées où le camionnage serait évité (exemple : pas de camionnage les jours fériés et les dimanches).
- 3- À la section 6.1, dernière phrase, nous recommandons d'ajouter que les autorités municipales seront aussi consultées (exemple : « le tout de concert avec les autorités **municipales**, civiles et policières »).

Claudine Beaudoin
Conseillère aux opérations régionales



Le 9 février 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, Boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane
inc. à Sorel Tracy**

Monsieur,

Voici nos commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc., à Sorel-Tracy. Le projet de même que la description du milieu et la nature des impacts des différentes phases du projet sur la faune sont généralement bien présentés.

Variantes de projet:

La construction du quai sur pilotis qui diminuerait de beaucoup l'impact du projet sur l'habitat du poisson, a été rejetée assez rapidement. Les avantages que laisse présager cette variante méritent une évaluation plus approfondie (technique et coûts) avant de prendre une décision finale.

2.3 Description des éléments du milieu biologique

2.3.3.3 Frayères:

Il est très surprenant de trouver un potentiel de fraye pour le poulamon atlantique dans ce secteur. Cette information devra être vérifiée même si elle vient du SIGHAP.

Venant compléter les informations sur la fraye de l'alose savoureuse, une seconde frayère d'alose a été décrite sur la rivière des Prairies en aval du barrage situé à Saint-Vincent-de-Paul (Bilodeau et Massé, 2005). De plus, des pêches récentes montrent que les rives du Saint-Laurent tant au nord qu'au sud, servent de zones de développement des jeunes aloses savoureuses jusqu'à Tracy et plus en aval, et ce, pendant tout l'été. Les zones sans herbier semblent les plus utilisées par les alosons.

...2

Lors de notre visite des lieux avec le consultant, des exuvies d'écrevisses ont été retrouvées sur la berge, montrant l'utilisation du milieu par les décapodes de genre Orconectes (je crois). Cette information a été partagée avec le consultant et devrait apparaître à l'étude puisque les écrevisses sont considérées légalement comme des poissons.

La période de protection du chevalier cuivré doit être prolongée jusqu'à la fin août puisque certains jeunes produits dans le Richelieu descendent vers le fleuve pour s'alimenter. De plus, ce secteur sert de lieu de passage de certains géniteurs vers des aires d'alimentation situées plus en amont sur le fleuve ou la rivière des Prairies.

2.3.3.4 Espèces à statut précaire:

Les jeunes aloses savoureuses se retrouvent en bordure de rive du fleuve où elles se maintiennent et s'alimentent probablement dans la colonne d'eau, jusqu'à la fin du mois d'août.

On devra vérifier le statut donné par le COSEPAC (fédéral) de l'alose savoureuse, du chevalier cuivré (menacé de disparition) et la présence du chevalier de rivière dans le secteur (voir rapport du COSEPAC).

4.2.2.3 Impacts de la construction sur la faune ichthyenne

La période de protection des travaux en milieu aquatique doit tenir compte de l'ensemble des activités décrites précédemment, elles s'étendent du 1^{er} avril à la fin du mois d'août selon notre analyse.

4.3.2.4 Impacts de la présence sur la faune ichthyenne et la faune herpétologique

Les pertes d'habitat ont une répercussion moyenne et sûrement non négligeable (moyenne-forte) si on considère le cumul de ce type d'impact des projets régionaux et l'importance du secteur pour la faune aquatique. Les modes de compensation devront tenir compte de la création d'habitat. Cette dernière pourrait être combinée aux compensations éventuellement requises pour le projet d'agrandissement du quai no 19 adjacent au projet en cause.

Il n'est pas fait mention dans l'étude de l'impact du projet sur l'utilisation faite actuellement des rives pour l'accès au fleuve et la pêche en rive. Cette dernière a également pu être observée lors de notre visite des lieux avec le promoteur et son consultant.

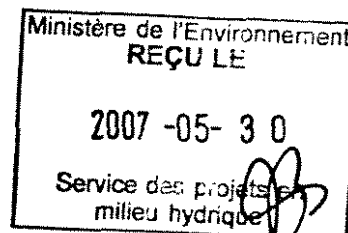
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Bilodeau, biologiste,
Chef d'équipe



Le 25 mai 2007



Amich

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-
Joseph-de-Sorel
N/Réf. : 770-9018-05-00

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint nos commentaires sur le contenu du document supplémentaire: "Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux questions et commentaires du MDDEP et des autorités fédérales" daté d'avril 2007. De façon générale, les questions ont été répondues de façon satisfaisante, en ce qui a trait aux aspects fauniques.

QC-28, nous profitons de l'occasion pour mentionner que notre Direction souhaite être impliquée dans le choix et la mise au point du concept d'aménagement des projets de compensation des pertes d'habitat du poisson.

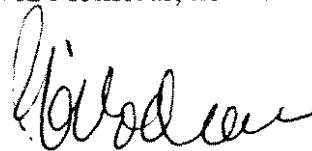
À la section 2.3.2 Faune ichthyenne, QC-13, il faut préciser que la mise au jour d'une seconde frayère pour l'alose savoureuse au Québec ne signifie pas pour l'instant, de remise en question de son statut d'espèce vulnérable. Pour résumer succinctement, les mortalités massives de géniteurs en dévalaison dans la rivière des Prairies et les baisses historiques des effectifs de la population du Saint-Laurent demeurent à ce jour non résolus. La reconnaissance d'un second lieu de fraie confère toutefois à la population une stabilité accrue par rapport à la situation connue antérieurement.

...2

Tableau 4.1.3 à la page 38:

En 2006, la présence d'aloses juvéniles en rive du fleuve à l'amont des installations de débarquement de QIT a été observée à partir de la fin juin jusqu'à la mi-juillet. Il apparaît clair que les petites aloses se maintiennent pendant plusieurs semaines à certains endroits à proximité des rives où elles s'alimenteront et croîtront. Passé cette période, elles poursuivent leur descente vers l'Atlantique. Ce commentaire ne vise qu'à modifier certaines données du tableau qui ne sont pas à jour. Le résultat: soit la période de travaux en milieu aquatique n'en sera pas modifié.

En souhaitant le tout à votre satisfaction, recevez Monsieur, nos meilleures salutations.



Pierre Bilodeau, biologiste
Chef d'équipe

Michaud, Annick

De: Hoang, Van Diem

Envoyé: 29 mai 2007 14:30

À: Michaud, Annick

Objet: Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel

Bonjour Madame Michaud,

Le présent courriel est pour te confirmer que j'ai pris la connaissance du rapport sur les réponses et commentaires du MDDEP concernant le projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel. En ce qui nous concerne, les réponses du promoteur sont satisfaisantes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Van Diem Hoang, ing., M.Sc.A.
Centre d'expertise hydrique du Québec
Numéro de téléphone : (418) 521-3825, poste 7309
Numéro de télécopieur : (418) 644-7100
Courrier électronique : van_diem.hoang@menv.gouv.qc.ca

Michaud, Annick

De: Hoang, Van Diem

Envoyé: 23 janvier 2007 15:09

À: Michaud, Annick

Objet: Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel
(Étude d'impact)

Bonjour Madame Michaud,

La présente note fait suite à la demande de Monsieur Gilles Brunet, chef du service des projets en milieu hydrique, concernant la demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de l'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel. Nous avons examiné en détail le rapport et nous aimerions faire quelques commentaires mineures suivantes :

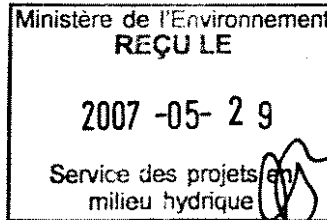
1- Dans la section 2.2.3, l'écart entre les forts débits (20 000 m³/s et non 20 000 m³) et les faibles débits (6000 m³/s et non 6000 m³) est de 14 000 m³/s. IL s'agit d'ici les débits extrêmes mesurés durant la période allant de 1932 à 2001. Est-il possible d'actualiser ces données pour la période plus récente, par exemple, de 1965 à 2006?

2- Le modèle hydrodynamique permet d'illustrer les conditions d'écoulement dans la zone de l'étude pour trois gammes de débits et il faut noter : débit d'étiage moyen, le moyen des débits moyens et débit de crue moyen;

3- En plus, la Direction de sécurité des barrages nous informe que le projet proposé n'est pas soumis à la Loi sur la sécurité des barrages ni à la Loi sur le régime des eaux.

Si vous avez des questions concernant ces commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Van Diem Hoang, ing., M.Sc.A.
Centre d'expertise hydrique du Québec
Numéro de téléphone : (418) 521-3825, poste 7309
Numéro de télécopieur : (418) 644-7100
Courrier électronique : van_diem.hoang@menv.gouv.qc.ca



NOTE

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 24 mai 2007

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet
d'« Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer
et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel »**

N° DOSSIER : SCW 370774; V/R 3211-04-044; N/R 5145-04-18 [301]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 3 mai 2007 sur le document complémentaire d'avril 2007 transmis par le promoteur, contenant les réponses aux demandes de renseignement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui lui ont été adressées.

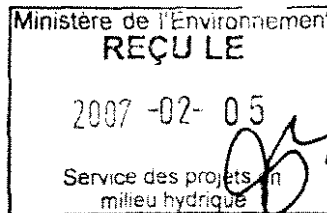
Nous considérons satisfaisant le traitement de la question QC-11 concernant les « Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ». Nous n'avons pas d'autres exigences relativement à la recevabilité de cette étude.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Gildo Lavoie, au poste 4794.

La Chef de service par intérim,

Esther Poiré

EP/OO/se



NOTE

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 2 février 2007

OBJET : Avis relatif à la recevabilité du projet « Agrandissement
des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à
Saint-Joseph-de-Sorel »
V/R : 3211-04-044; N/R : 370774 5145-04-18 [R(n)-301-0701]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 13 décembre 2006 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet en titre.

Cette analyse porte sur les « Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) » et les « Milieux humides (MH) », deux composantes relevant de nos secteurs de responsabilité.

1) Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS)

L'étude d'impact considère le site des travaux peu propice à la présence d'EFMVS en raison du degré élevé d'artificialisation lié aux infrastructures en place (p. 42). Des mentions anciennes d'EFMVS répertoriées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) dans l'aire d'étude et d'autres espèces ayant un certain potentiel de présence n'ont pas été relevées lors de l'inventaire réalisé au printemps et à l'été 2006 (p. 45 et annexe 1, pp. 12 à 16, 29 à 30 et 36 à 40).

Nous croyons effectivement que le potentiel de présence de telles espèces n'est pas très grand compte tenu de l'état du site. Cependant, l'habitat actuel correspond tout de même à celui de certaines EFMVS recensées dans la région, telles *Cyperus odoratus* var. *engelmannii* et *Echinochloa walteri*. Ces espèces ne sont pas signalées dans l'analyse de potentiel présentée, celle-ci se limitant aux espèces désignées. À quelle date a été réalisé l'inventaire estival? S'il n'a pas été

...2

effectué à la fin de l'été, il faudrait voir à le compléter pour ces espèces à phénologie tardive.

2) Milieux humides (MH)


Les milieux humides sont décrits sommairement (p.42 à 45 et annexe 1, p.11 à 16 et Dossier photographique). Ils sont considérés de faible intérêt compte tenu de leur degré de perturbation (rive) et de leur faible superficie (herbiers) (pp. 103-104).

Le fait d'artificialiser de façon complète et permanente près de 200 m de littoral du Saint-Laurent ne fait pas l'objet de préoccupation de la part du promoteur puisque les impacts biologiques ne sont pas considérés importants (p. 110 et 113 à 114). Si le projet était autorisé, nous considérons que le propriétaire doit s'attendre, au minimum, à devoir compenser pour une telle intervention sur le littoral.

Le promoteur propose deux modes de disposition du matériel dragué : (a) lieux terrestres autorisés dans un rayon de 100 km du site et (b) dans la zone de remblai de l'arrière quai (pp. 76-77 et 79-82). On peut considérer ces options équivalentes et sans impact supplémentaire sur les composantes biologiques.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

La chef par intérim du Service
des écosystèmes et de la biodiversité,



Esther Poiré

Michaud, Annick

De: Trépanier, Nicole
Envoyé: 18 mai 2007 10:12
À: Michaud, Annick
Objet: QIT 3211-04-044

Bonjour Annick,

Pour faire suite à la demande d'avis de Gilles Brunet le 3 mai 2007 concernant l'agrandissement des installations portuaires de QIT, nous avons les questionnements suivants :

- La réponse à la question QC-1 ne correspond pas avec le plan de l'annexe 1. En effet, la longueur du quai n'est pas la même, la largeur non plus et on ne semble pas tenir compte du prolongement des rails pour les grues mobiles dans la superficie remblayée.
- On parle aussi des faces nord et est qui seront en palplanches, qu'en est-il de la face ouest?
- Au dernier paragraphe de la réponse à QC-1, il est dit que la nouvelle solution offre l'avantage d'éviter tout empiètement en zone littorale, ce qui est faux car la jetée elle-même se trouve dans le littoral.
- La coupe A-A du plan n'est pas complète.
- Pourquoi doit-on draguer sous la jetée proposée?
- Un plan lisible et à l'échelle serait grandement apprécié et la coupe devrait indiquer les différents niveaux d'eau.

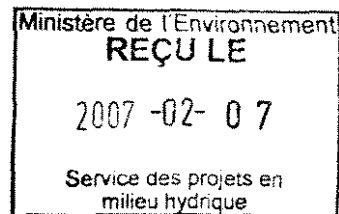
Salutations!

Nicole Trépanier, ing.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél. (450) 928-7607 #249
Télec. (450) 928-7625
Courriel: nicole.trepanier@mddep.gouv.qc.ca



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie



DESTINATAIRE : Annick Michaud
DEE - Service des projets en milieu hydrique

EXPÉDITEUR : Ana Lopez
Service industriel

DATE : 1^{er} février 2007

OBJET : Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc à
Saint-Joseph-de-Sorel

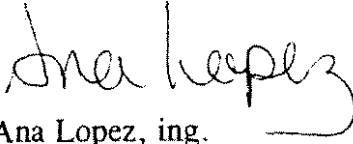
N/Réf.: 7610-16-01-0015296

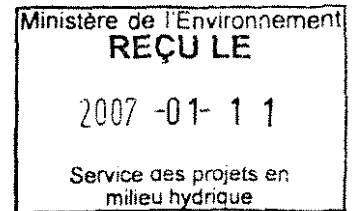
J'ai examiné le document concernant le projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. présenté dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Vous trouverez ci-dessous mes commentaires portant sur la recevabilité de cette étude d'impact.

- Le transport routier serait une des sources d'émissions de gaz et de poussières. Le promoteur devrait fournir plus d'information sur le type de contaminants générés par le transport routier et quantifier cette source d'émission.
- Certains jours, l'indice de qualité de l'air du secteur de Sorel-Tracy est mauvais. Il peut être attribuable aux activités industrielles du secteur. Est-ce que le transport routier relié à ce projet est suffisamment important pour avoir un impact sur la qualité de l'air du secteur?
- Le promoteur doit utiliser des camions qui sont conformes aux normes du *Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds* (Q-2, r.15.3) du MDDEP (page 93).
- Une tour de chargement de la scorie sera mise en place dans la section existante du quai. La demande de certificat d'autorisation inclura-t-elle ce nouvel équipement? Le rapport de Décibel n'évalue pas cette source de bruit. Est-elle négligeable ou tout simplement, elle ne fait pas partie du projet d'agrandissement du quai?

- Le document indique que l'effet des poussières sur la qualité de l'air affecte surtout les récepteurs résidentiels situés à Saint-Joseph-de-Sorel (p. 40). Le promoteur devrait quantifier l'impact des émissions de poussières du projet d'agrandissement du quai. D'ailleurs, QIT effectuée déjà des mesures pour vérifier la qualité de l'air ambiant et les retombées de poussières.
- Le promoteur doit spécifier les paramètres mesurés par les stations d'échantillonnage de l'air ambiant qui permettront de suivre l'évolution de la qualité de l'air pendant les travaux de construction et lors de l'exploitation des nouvelles structures. Les résultats obtenus devront être transmis au MDDEP.

AL/al


Ana Lopez, ing.
Analyste



DESTINATAIRE : Annick Michaud
DEE – Service des projets en milieu hydrique

EXPÉDITEUR : Nicole Trépanier, ing.
Service agricole, hydrique et naturel

DATE : Le 9 janvier 2007

OBJET : Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à
Saint-Joseph-de-Sorel
N/Réf. : 3211-04-044

La présente fait suite à la demande d'avis de monsieur Gilles Brunet, le 13 décembre 2006, concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique. Vous trouverez ci-dessous nos commentaires sur cette étude.

- Un plan de localisation de la propriété de QIT, avec les numéros de lots devrait être inclus à l'étude d'impact.
- La longueur du quai existant varie aux différents sous-articles de l'article 1.
- Le calcul de la superficie d'empiètement des ouvrages dans le littoral devrait faire partie de l'étude d'impact. Cette superficie devrait apparaître dans l'étude d'impact, aux endroits appropriés et non seulement à l'article 4.3.2.4.
- En partant du principe d'aucune perte nette d'habitats, un projet de compensation devrait être défini avec son suivi.
- Considérant que des remblais seront faits dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans), le promoteur devra faire une demande de dérogation à la MRC du Bas-Richelieu.
- À l'article 2.2.3, les unités de débit doivent apparaître en m³/s.
- À l'article 2.3.1, on parle d'un petit herbier de 190 m de longueur et d'une largeur variant entre 3 et 18 m, pour une superficie totale de 24 600 m². Cette superficie est-elle correcte ?
- À l'article 3.3.1, corriger le 2^e point, ce n'est pas la direction régionale qui délivre le certificat d'autorisation.



Ceci complète nos commentaires en ce qui concerne les travaux en milieu hydrique. L'analyste au dossier au service industriel vous fera également ses commentaires sur les points de l'étude d'impact concernant son champ de compétence.

Bien à vous,



Nicole Trépanier, ing.

NT/nt



Pêches et Océans
Canada Fisheries and Oceans
Canada

Océans et Habitat
Région du Québec
Évaluation environnementale
et grands projets

Oceans and Habitat
Quebec Region
Environmental Assessment
and Major Projects

Classif. sécurité / Security

Le 31 mai 2007

Votre réf. /Your ref.
3211-04-044

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf./Our ref.
9515-35-1601

Objet : Recevabilité de l'addenda– Projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc., Saint-Joseph-de-Sorel.

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 3 mai dernier concernant la recevabilité de l'addenda à l'étude d'impact du projet cité en rubrique. Nous avons examiné la documentation fournie au regard de nos champs de compétence soit l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson et la faune ichtyenne. L'analyse a été basée sur les documents suivants :

- CJB Environnement Inc. Avril 2007. Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane Inc., Sorel-Tracy. Addenda à l'étude d'impacts sur l'environnement. Réponses aux questions et commentaires du MDDEP et des autorités fédérales par QIT - Fer et Titane Inc. 44 pages et annexes.

À la suite de la lecture de ce document, nous jugeons recevable les réponses à nos questions et commentaires. Tous les éléments du projet ont été traités de façon valable en regard de nos champs de compétence.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous en vous adressant à Yves Simpson par téléphone au (418) 648-4681 ou par courriel à l'adresse simpsony@dfo-mpo.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(original signé par)

Maryse Lemire
Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

c.c. Mélisa Vachon – Pêches et Océans Canada (version électronique)
Annick Michaud – MDDEP (version électronique)

Canada

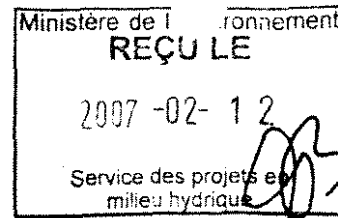
Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tel.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, LemireM@dfo-mpo.gc.ca



Pêches et Océans Fisheries and Oceans
Canada Canada

Océans et Habitat
Région du Québec
Évaluation environnementale
et grands projets

Oceans and Habitat
Quebec Region
Environmental Assessment
and Major Projects



Classif. sécurité / Security

Par la poste et courrier électronique

Le 7 février 2007

Votre réf. /Your ref.
3211-04-044

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf./Our ref.
9515-35-1601

Objet : Recevabilité – Projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane Inc., Saint-Joseph-de-Sorel.

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 13 décembre dernier concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique. Nous avons examiné la documentation fournie au regard de nos champs de compétence soit l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson et la faune ichthyenne. L'analyse a été basée sur le document suivant :

- CJB Environnement Inc. Décembre 2006. Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane Inc., Sorel-Tracy. Étude d'impact présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec par QIT - Fer et Titane Inc. 126 pages + annexes.

À la suite de la lecture de ce document, nous jugeons recevable l'étude d'impact. Tous les éléments du projet ont été traités de façon satisfaisante et valable en regard de nos champs de compétence.

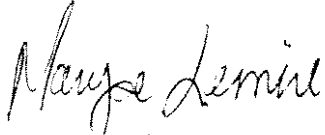
Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous en vous adressant à monsieur Yves Simpson par téléphone au (418) 648-4681, par télécopieur au (418) 648-7981 ou par courriel à l'adresse SimpsonY@dfo-mpo.gc.ca.

.../2

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tel. : (418) 775-0726, téléc. : (418) 775-0658, LemireM@dfo-mpo.gc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



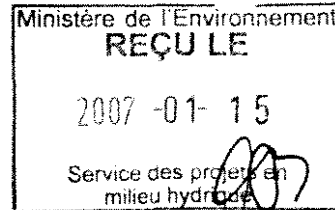
Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

- c.c. Annick Michaud, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (courrier électronique)
Mélisa Vachon, Direction de la gestion de l'habitat du poisson – MPO (courrier électronique)



Transports Canada Transport Canada



Annick

Votre référence Your file

Notre référence Our file
8200-06-4110

No. doc. SGDDI Doc. No. SGDDI
2172443

Le 9 janvier 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydroque
MDDEP
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (QC) G1R 5V7

OBJET: Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy, province de Québec.

Monsieur Brunet,

La présente fait suite à notre lettre du 13 décembre 2006 relative au projet en titre.

Nous vous avisons que nous n'avons aucun commentaire à formuler en rapport avec le document d'étude d'impact que vous nous avez fait parvenir.

Notre implication dans ce dossier se fera par le biais d'une approbation en vertu de l'article 10(2) de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et celle-ci n'est pas déclencheur de la LCÉE.

Espérant le tout conforme à votre attente, veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard Jones
Agent de Loi sur la protection des eaux navigables

RJ/lp

